

N° 48 – SEPTEMBRE 2013

INFORMATIONS STATISTIQUES

SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN AOÛT 2013

Dans le canton de Genève, la situation sur le marché du travail n'évolue guère depuis le début de l'été. En août 2013, le taux de chômage reste inchangé par rapport à juillet (5,4%). A fin août, le canton compte 12 714 chômeurs (-0,2% en variation mensuelle) et 15 426 demandeurs d'emploi inscrits (-0,3%).

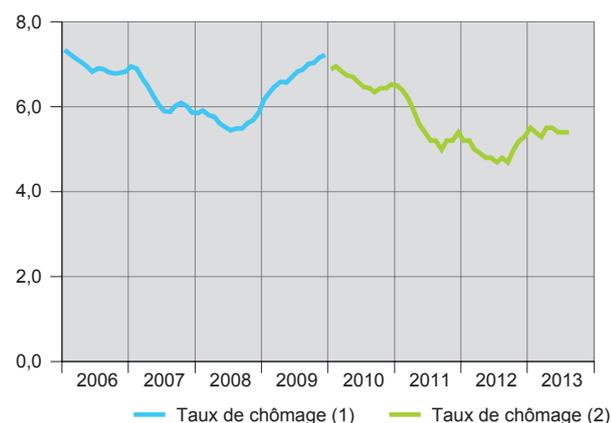
Entre août 2012 et août 2013, le taux de chômage augmente de 0,6 point de pourcentage, un rythme un peu

moins soutenu qu'en juillet (+0,7 point). L'effectif des chômeurs et celui des demandeurs d'emploi inscrits progressent respectivement de 13,3% et 11,1%.

En Suisse, le taux de chômage se maintient à 3,0% en août.

Taux de chômage dans le canton de Genève

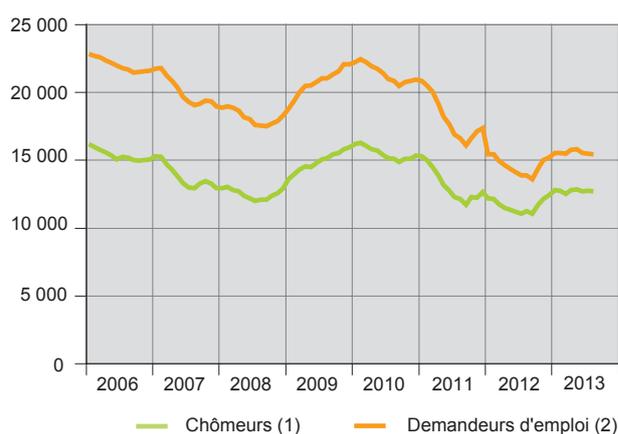
En %



- (1) Jusqu'en 2009, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée par le RFP 2000.
 (2) Dès 2010, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée à partir du relevé structurel de la population 2010.

Demandeurs d'emploi et chômeurs dans le canton de Genève

Effectif



- (1) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.
 (2) Toutes les personnes inscrites à un office régional de placement et qui cherchent un emploi.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail

INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

SITUATION À LA FIN AOÛT 2013

T 01

CANTON DE GENÈVE / SUISSE

	Août	Variation mensuelle		Variation annuelle	
		absolue	en %	absolue	en %
Taux de chômage, en % (1)					
Genève	5,4	-	///	0,6	///
Suisse	3,0	-	///	0,2	///
Chômeurs inscrits dans le canton (2)					
Effectif total, en fin de mois	12 714	- 24	- 0,2	1 488	13,3
Chômeurs de 15 à 24 ans	1 173	72	6,5	185	18,7
Chômeurs depuis plus d'une année	2 774	59	2,2	359	14,9
Chômeurs arrivés en fin de droits (3)	262	- 39	- 13,0	- 22	- 7,7
Entrées (4)	1 625	- 163	- 9,1	271	20,0
Sorties (5)	1 649	- 98	- 5,6	440	36,4
Durée moyenne du chômage, en jour					
Genève	246	4	1,6	- 17	- 6,3
Suisse	205	- 3	- 1,4	1	0,6
Demandeurs d'emploi inscrits dans le canton (6)					
Effectif total, en fin de mois	15 426	- 54	- 0,3	1 542	11,1
Demandeurs d'emploi non-chômeurs (7)	2 712	- 30	- 1,1	54	2,0
Entrées (8)	1 355	- 133	- 8,9	234	20,9
Sorties (9)	1 408	- 111	- 7,3	295	26,5
Personnes bénéficiant des mesures cantonales (10)					
Effectif total	456	- 18	- 4,6
Personnes en emploi de solidarité					
Effectif total	758	- 3	- 0,4	56	8,0
Réductions d'horaire de travail (RHT) dans le canton (11)					
Entreprises autorisées	30	- 5	- 14,3	- 12	- 28,6
Travailleurs concernés	527	- 143	- 21,3	108	25,8
Licenciements collectifs annoncés à l'OCE (12)					
Entreprises	3	-	-	- 1	- 25,0
Personnes licenciées	49	6	14,0	- 43	- 46,7
dont résidant dans le canton	34	- 1	- 2,9	- 32	- 48,5

(1) Taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée par le relevé structurel de la population 2010.

(2) Personnes annoncées auprès d'un office régional de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.

(3) Une personne en fin de droits est une personne qui a épuisé la totalité des journées indemnisables par l'assurance-chômage auxquelles elle avait droit. A noter : cette statistique ne considère que l'extinction du droit aux indemnités versées par les caisses d'assurance-chômage et ne tient pas compte des aides cantonales et communales (résultats provisoires fournis par les caisses d'assurance-chômage).

(4) Somme des nouvelles inscriptions au chômage avec le statut de «chômeur» et des passages du statut de «non-chômeur» à celui de «chômeur».

(5) Les sorties se composent des désinscriptions de chômeurs et des passages du statut de «chômeur» à celui de «non-chômeur».

(6) Toutes les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement et qui cherchent un emploi.

(7) Demandeurs d'emploi inscrits auprès d'un office régional de placement mais qui, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi.

(8) Nouvelles inscriptions de dossiers au cours du mois sous revue.

(9) Annulations de dossiers effectuées au cours du mois sous revue.

(10) Les mesures cantonales regroupent les stages de requalification cantonaux (STAREC), qui remplacent les programmes cantonaux d'emploi et de formation, et les allocations de retour en emploi (ARE). Depuis novembre 2012, seules les décisions de mesures actives sont comptées.

(11) Préavis d'autorisation de réduction d'horaire de travail délivrés par l'OCE à des entreprises d'au moins six travailleurs.

(12) Selon la date d'annonce à l'OCE. Licenciements de six personnes ou plus (chiffres provisoires).

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail

Symboles

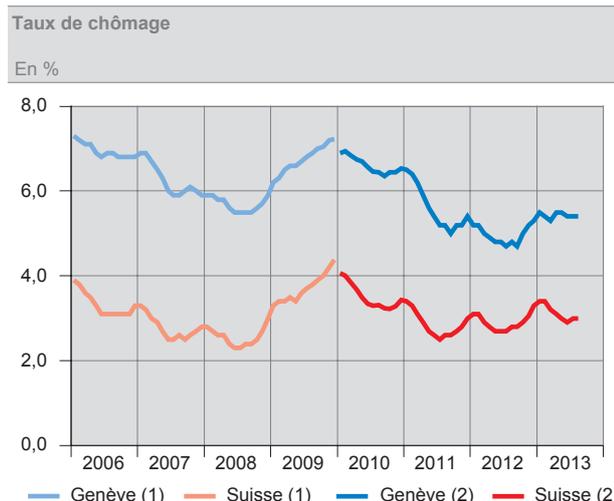
- : valeur nulle

/// : aucune donnée ne peut correspondre à la définition

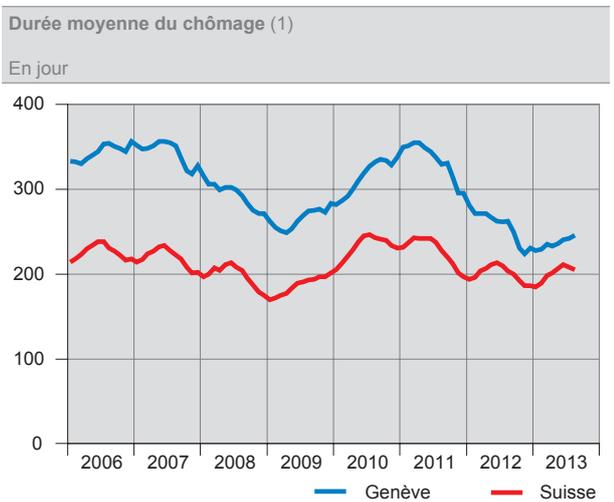
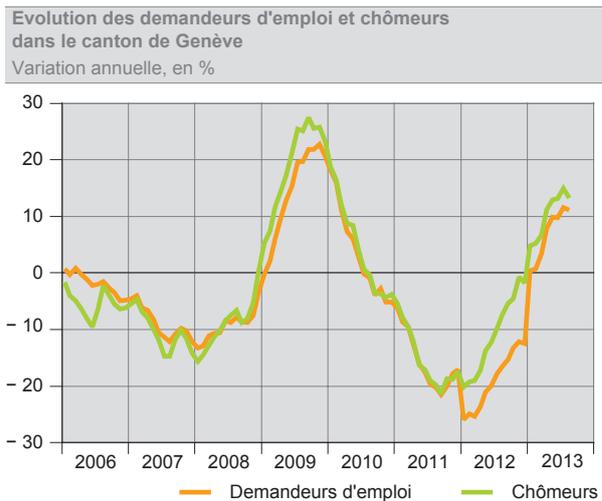
Remarque : l'introduction au 1^{er} février 2012 de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) rend certaines comparaisons annuelles délicates.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

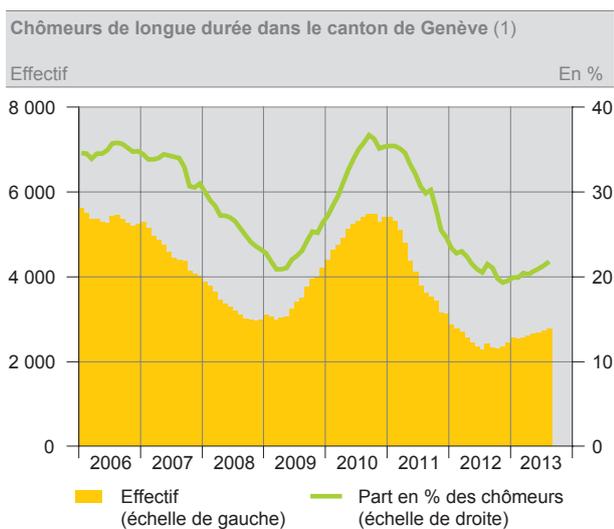
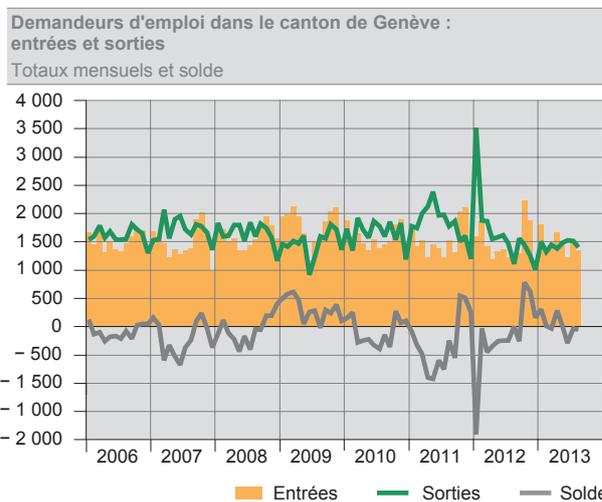
http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=03_03



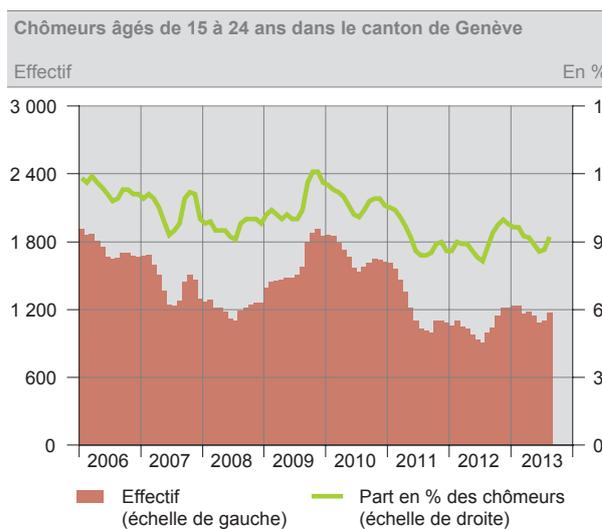
(1) Jusqu'en 2009, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée par le RFP 2000.
 (2) Dès 2010, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée à partir du relevé structurel de la population 2010.



(1) Durée totale du chômage divisée par l'effectif de chômeurs en fin de mois.



(1) Chômeurs inscrits depuis plus d'un an.



Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail